



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal Séance du 05/10/2020

L'an 2020 et le 5 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : ATERIANUS Perrine, AUDION Sandrine, COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, PILLET Emmelyne, MM : ADRUBAL Valéry, LEDUC Eric, LEMEUNIER Xavier, LETORT Michel, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PRODHOMME Arnaud..

Excusé : BAUDU Jérôme donne pouvoir à LETORT Michel.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 30/09/2020

Date d'affichage : 13/10/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 08/10/2020

Secrétaire de séance : ATERIANUS Perrine.

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin de régulariser divers comptes.

Après délibération, le Conseil décide de la modification suivante :

DM 01 BUDGET COMMUNE

217 - BUDGET COMMUNE 2020			
Article (chapitre) - Opération	Montant	Article (chapitre) - Opération	Montant
DI-042-6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+ 180.00 €	RI-040-28031 Amortissements des frais d'études	+ 180.00 €

> Amortissement des frais d'étude non suivis de travaux, crédits insuffisants au 6811 et 28031.

réf : 2020-10-001

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :
FINANCES - SUBVENTIONS 2020

Mme le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de répartir les subventions 2020.

Après avoir délibéré, le conseil décide d'allouer les montants suivants :

ASSOCIATIONS - ORGANISMES	subventions accordées	observations
ADMR	1 103.00 €	anciennement au budget CCAS (1€ par hab.) convention signée
A P E L voyage scolaire	0.00 €	pas de voyage
A P E L arbres de Noël 2020	1 543.66 €	19.54 € /élèves, soit 79 élèves 2020-2021
ACCA	300.00 €	
ADAPEI 35 (IME)	31.00 €	
Amicale cycliste	1 000.00 €	
Association des Soins palliatifs	120.00 €	
AFM Téléthon	160.00 €	
Club de la gaieté	320.00 €	
Club gym douce	480.00 €	
Comité des fêtes	610.00 €	
FALCO	250.00 €	
Lueur d'espoir	50.00 €	
Prévention Routière	31.00 €	
Resto du Cœur de Guipry-Messac	120.00 €	
Rêves de Clown	120.00 €	
Solidarité Paysans Breton	50.00 €	
UGSEL	400.00 €	
TOTAL	6 688.66 €	

réf : 2020-10-002

Aucun (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :
FINANCES - ACHAT PHOTOCOPIEUR

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat du copieur actuel arrive à échéance au 31 octobre 2020, de ce fait un appel à concurrence a été lancé et 4 offres ont été reçues :

Fournisseur	scan et prix pages	Maintenance	copieur HT
Konica Minolta 22360 Languieux	Ecopy 1 500.00 €	contrat de 5 ans prix pages fixe pour 5 ans maintenance et assistance inclus relevé copies par trimestre	2 900.00 €
Marque du copieur Konica BH c250i	Prix pages HT noir/blanc 0.0031 € Couleur 0.0310 €	reprise ancien copieur gratuit	
ASI 35220 Châteaubourg	Drive image 2 100.00 €	contrat de 5 ans prix pages fixe pour 15 mois maintenance et assistance inclus relevé copies par trimestre	2 430.00 €
Marque du copieur SHARP MX2651EU	Prix pages HT noir/blanc 0.0029 € Couleur 0.0320 €	reprise ancien copieur 150 €	

TOSHIBA 35510 Cesson Sévigné Marque du copieur Toshiba e-studio 2510AC	Tag PDF 1 553.00 € Prix pages HT noir/blanc 0.0041 € Couleur 0.0410 €	contrat de 5 ans prix pages (évolution de l'indice) relevé copies par trimestre + 18 € HT / mois maintenance et assistance pas de reprise ancien copieur	2 709.00 €
SHARP 35000 Rennes Marque du copieur SHARP MX2651EU	Drive image 970.00 € Prix pages HT noir/blanc 0.0030 € Couleur 0.0300 €	contrat de 5 ans prix pages (évolution de l'indice) maintenance et assistance inclus relevé copies par trimestre frais de reprise ancien copieur 84.18 €	1 885.81 €

Après délibération, le Conseil retient l'offre de SHARP de Rennes ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer les documents liés à ladite affaire.

réf : 2020-10-003

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION : **RH - INDEMNITÉS DES ELUS**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner 2 conseillers municipaux pour seconder les adjoints dans certaines fonctions.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et conseillers municipaux délégués ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants **à compter du 1er juin 2020 pour les adjoints et du 8 octobre 2020 pour les conseillers municipaux délégués** :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (*le cas échéant*) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire	51.60 % *
1ère adjointe	12.00 %
2ème adjoint	12.00 %
3ème adjointe	12.00 %
4ème adjoint	12.00 %
Conseiller municipal délégué	4.50 %
Conseiller municipal délégué	4.50 %

* l'indemnité du Maire est, de droit et sans débat, fixée au maximum. A compter du 28 mai 2020.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3 : Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Population total : 1 103 habitants

Montant de l'enveloppe globale mensuel (maximum autorisé) :

2 006.93 € (51.60% de l'indice) + (4 x 770.10 € (19.80% de l'indice)) = **5 087.33 € brut**

A. Indemnité du Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Total brut mensuel
BRAULT Marie-Claire	51.60 %	2 006.93 €

B. Indemnité des adjoints au Maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT) :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Total brut mensuel
1ère adjointe : COUDRAIS Marie Laure	12 %	466.72 €
2ème adjoint : LEDUC Eric	12 %	466.72 €
3ème adjointe : DE GUIBERT – PILLET Emmelyne	12 %	466.72 €
4ème adjoint : PAVOINE Alain	12 %	466.72 €
	Total	1 866.88 €

C. Indemnité des conseillers municipaux délégués avec délégation (article L 2123-24 du CGCT) :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal)	Total brut mensuel
Conseiller municipal délégué ABRUBAL Valéry	4.50 %	175.02 €
Conseiller municipal délégué PRODHOMME Arnaud	4.50 %	175.02 €
	Total	350.04 €

Enveloppe globale : **4 223.85 € brut**

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués ayant délégation)

réf : 2020-10-004

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :**DÉSIGNATION DES MEMBRES ET DÉLÉGUÉS
DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour la délibération 2020-06-004 du 10/06/2020 concernant la désignation des membres et délégués des diverses commissions communales et intercommunales.

Après délibération, le Conseil désigne les membres et délégués suivants :

Commissions	Président Adjoint	Titulaires Délégués – Membres
Urbanisme – Environnement PLU, développement de l'habitat, SCOT Pays. Agriculture, développement durable, aménagement touristique	Marie-Claire BRAULT Eric LEDUC	> PABOEUF Patrick > LETORT Michel > ATERIANUS Perrine > ADRUBAL Valéry > AUDION Sandrine
Bâtiments publics Gestion du cimetière Entretien, réparation, rénovation énergétique. Accessibilité	Marie-Claire BRAULT Eric LEDUC	> ADRUBAL Valéry > LEMEUNIER Xavier > PABOEUF Patrick > COUDRAIS Marie Laure > GERARD Séverine
Voirie – Espace Rural Sécurité Civile Voirie, sécurité des routes, voies piétonnes et cyclables, accessibilité, signalétiques, parking, espaces verts, fleurissement, assainissement.	Marie-Claire BRAULT Alain PAVOINE	> BAUDU Jérôme > PRODHOMME Arnaud > AUDION Sandrine > LETORT Michel > PABOEUF Patrick

Sport et infrastructures Gestion des équipements en lien avec les associations. Développement de l'offre sport plein air : sentiers de randonnées ; trail, cyclo-cross etc... Création d'événements en lien avec les associations sportives et le comité des fêtes.	Marie-Claire BRAULT Alain PAVOINE	> PRODHOMME Arnaud > BAUDU Jérôme > ADRUBAL Valéry > LEMEUNIER Xavier > PILLET Emmelyne
Culture – Tourisme – Communication Espace culturel, lien avec la MJC, projets culturels. Valorisation des lieux remarquables et renforcement de l'offre touristique. Communication et développement de la participation citoyenne. Création d'événements culturels et de découverte du patrimoine en lien avec les associations et le comité des fêtes.	Marie-Claire BRAULT Emmelyne PILLET	> DAVID Françoise > ATERIANUS Perrine > PAVOINE Alain > ADRUBAL Valéry > LETORT Michel
Affaires Scolaires et Familles Action sociale – Fêtes et cérémonies Relais pôle périscolaire-école, aménagement plaines de jeux, espace jeunes, aide sociale, voyage et repas CCAS, diverses fêtes et cérémonies.	Marie-Claire BRAULT Marie-Laure COUDRAIS	> GERARD Séverine > AUDION Sandrine > ATERIANUS Perrine > LEDUC Eric > PILLET Emmelyne
Conseiller municipal délégué Responsable support informatique et analyse technique		ADRUBAL Valéry
Conseiller municipal délégué Responsable plateau technique sport et correspondant de mise en place d'événements sportifs		PRODHOMME Arnaud
Sécurité Civile Alerte Préfecture	Marie-Claire BRAULT	> COUDRAIS Marie-Laure > LEDUC Eric > PILLET Emmelyne > PAVOINE Alain
Appel d'offres - CAO	Marie-Claire BRAULT	Titulaires > LEDUC Eric > PAVOINE Alain > GERARD Séverine Suppléants(es) > COUDRAIS Marie Laure > AUDION Sandrine > LETORT Michel
Finances et Personnel communal	Marie-Claire BRAULT	> COUDRAIS Marie-Laure > LEDUC Eric > PILLET Emmelyne > PAVOINE Alain
SDE35		Délégué > LETORT Michel
COS Breizh		Déléguée élu > DAVID Françoise Déléguée agent > PITREBOTH Nelly
Ecole Notre Dame de Montserrat		Déléguée > COUDRAIS Marie-Laure Suppléante > GERARD Séverine
Bruded		Représentant titulaire > LETORT Michel Suppléante > ATERIANUS Perrine
SIE des Bruyères Délégués désignés par VHBC		Délégués > GERARD Séverine > PABOEUF Patrick
SCOT Pays des Vallons de Vilaine Délégués désignés par VHBC		Représentant > LEDUC Eric Suppléante > BRAULT Marie-Claire

Smictom Délégués désignés par VHBC		Déléguée > COUDRAIS Marie Laure Suppléant > LETORT Michel
Action		Représentante titulaire > GERARD Séverine Suppléante > AUDION Sandrine
Breizh Bocage VHBC		Représentant titulaire > LETORT Michel Suppléant > PABOEUF Patrick
CLECT VHBC		Déléguée > BRAULT Marie-Claire
Trame Verte et Bleue VHBC		Représentante titulaire > ATERIANUS Perrine Suppléant > LEMEUNIER Xavier
Escales Fluviales de Bretagne		Déléguée > DAVID Françoise
Correspondant Défense		Délégué > LEMEUNIER Xavier

réf : 2020-10-005

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

ESPACE CULTUREL - CONVENTION MJC 2020-2021

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la MJC de Guipry-Messac met à disposition un intervenant pour l'atelier culinaire de l'Espace Culturel. La signature d'une convention est nécessaire entre la MJC et la commune pour la mise à disposition.

Coût de l'atelier

- 8 ateliers sur l'année 2020-2021
- 2h30 par atelier
- 44 € de l'heure pour l'intervenant (charges + frais déplacement compris)

Soit 8 ateliers x 2.50 h x 42 € = 880.00 €

+ 32 € d'adhésion à la MJC 2020-2021

Adhésion communale demandée au participant

65 € / an / participant, soit 8.13 € / atelier / participant

Après délibération, le Conseil autorise Mme le Maire à signer la convention.

réf : 2020-10-006

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

ESPACE CULTUREL - CONVENTION ADHESION RESEAU BIBLIOTHEQUE VHBC AVENANT 1

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que VHBC, au titre de la compétence facultative « développement culturel-lecture publique », coordonne le réseau des bibliothèques. Une convention a été signée le 29 octobre 2010 entre VHBC et la commune (délibération 2019-10-004).

Afin d'encadrer la mise en place de la circulation des documents sur le réseau des bibliothèques, il est proposé de signer un avenant à la convention.

La circulation des documents améliore l'accès à la culture et aux bibliothèques sur le territoire en permettant à tous les habitants d'accéder à l'ensemble des documents du réseau.

Cette circulation donne la possibilité à l'utilisateur de faire venir un document dans la bibliothèque de son choix et de le rendre dans la bibliothèque de son choix.

La commune s'engage à respecter les principes de circulation des documents et rendre les collections municipales disponibles pour leur circulation. La navette étant réalisée par VHBC, la commune met à disposition un bénévole pour le tri et la gestion de la circulation en interne.

Après délibération, le Conseil :

- approuve la mise en place de la circulation des documents
- autorise Mme le Maire à signer cet avenant.

réf : 2020-10-007

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

ASSAINISSEMENT - REDEVANCE 2021

Mme le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de la SAUR demandant de fixer les tarifs d'assainissement collectif pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Redevance abonnement 85 € HT (idem à 2020)
- Redevance m3 1.35 € HT (1.30 € HT en 2020)

réf : 2020-10-008

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

VOIRIE - NUMEROTATION PARCELLES LA BOUERE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle A 1129 à la Bouère a été divisée en 2 parcelles habitables et qu'il est nécessaire d'attribuer un numéro à cette nouvelle habitation.

ex A 1129 A 1166 n°8
 A 1112 n°10

Après délibération, le Conseil accepte la numérotation ci-dessus.
Les propriétaires et les administrations seront informés.

réf : 2020-10-009

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

ENQUÊTE PUBLIQUE - INSTALLATION CLASSÉE - AGRI BIOENERGIES

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture d'une consultation du public sur le projet soumis à enregistrement présenté par la SAS AGRI-BIOENERGIES, concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation à Bourg des Comptes.

L'enquête publique est ouverte du jeudi 1^{er} au 30 octobre 2020 et consultable en mairie.

Après délibération, le conseil n'émet aucune opposition à cette enquête.

réf : 2020-10-010

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

VOIRIE

PROTOCOLE DE SOUTIEN A LA SECURISATION DU PASSAGE A NIVEAU N°15

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le projet de sécurisation du passage à niveau n°15 pont de Macaire à la Bruère.

Rappel de la délibération 2020-06-006 du 10/06/2020 :

Le Passage à Niveau n°15 est considéré comme difficile en raison de sa configuration, entre La Vilaine, une falaise et avec une route en parallèle très proche, ainsi que du fait de la présence de l'accès à l'entreprise SOPRAL pour laquelle la manœuvre des poids lourds en tourne à gauche en sortant du PN15 est compliquée et dangereuse.

Une cellule mixte, réunissant élus locaux, représentants des forces de l'ordre, du Département, de SNCF réseaux et de la DDTM, s'est réunie par trois fois en 2016, 2017 et 2019 à la demande du Département du fait de l'insécurité routière au passage à niveau.

Dans le cadre de la démarche Mobilités 2025 portée par le Département, la communauté de communes Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) a classé la sécurisation de ce passage à niveau comme prioritaire sur son territoire.

C'est pourquoi il est proposé à l'ensemble des partenaires d'engager les études et les travaux de sécurisation du passage à niveau dans un délai de 4 ans, avec leur soutien actif.

De ce fait un protocole de soutien à la sécurisation du passage à niveau sera signé entre les divers partenaires.

Après délibération, le Conseil s'interroge sur le coût de l'opération à la charge de la commune (absence de foncier, zone inondation, dénivelé,...), quelles subventions seront apportées en soutien sur la part communale ?

Néanmoins le Conseil s'engage à soutenir le projet sous certaines conditions, la commune :

- **déplacera le poste de refoulement mais exclue l'armoire de Mégalis (à la charge de VHBC) et aucuns autres réseaux (eau potable, électricité, éclairage public, eaux usées, etc....).**
- **demande que les études de faisabilité du déplacement du poste de refoulement soient à la charge du maître d'ouvrage.**
- **portera une attention soutenue aux études et propositions compte tenu des éléments cités ci-dessus.**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le protocole si les modifications demandées ci-dessus sont apposées.

réf : 2020-10-011

A la majorité (pour : 8 contre : 7 abstentions : 0)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2020
Mme le Maire
BRAULT Marie-Claire